

Conditions Générales d'Utilisation du service L'ARRONDI au sein des magasins BRÉAL

1-Préambule

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles l'enseigne Bréal (ci-après « l'Enseigne ») met à disposition de ses clients le service L'ARRONDI en caisse de ses magasins (ci-après le « Service L'ARRONDI »). L'ARRONDI est un service de collecte permettant à tout client (ci-après « le Client ») d'une Enseigne de faire un don lors de son passage en caisse à une association ou organisation d'intérêt général (ci-après « l'Association ») présentée en magasin. Il consiste pour le client à arrondir son ticket de caisse à l'euro supérieur, ou s'il le souhaite de faire un don complémentaire. En demandant L'ARRONDI, le Client autorise l'Enseigne à prélever le don sur son ticket de caisse puis à le reverser à l'Association. Ce reversement se fait par l'intermédiaire du Fonds de dotation le Réflexe solidaire (ci-après désigné « Le Fonds »). L'utilisation du Service est subordonnée à l'acceptation des Conditions Particulières ci-dessous énoncées.

2-Modalités d'utilisation du Service

2.1 Tout Client de l'Enseigne adhérente au Service L'ARRONDI peut utiliser ce dernier dès lors qu'il en fait la demande expresse. A contrario, une opération d'ARRONDI sur son ticket de caisse ne peut pas être réalisée sans sa demande expresse à l'agent de caisse, ou s'il n'a pas répondu favorablement à une proposition du Service à l'occasion d'animations exceptionnelles.

2.2 Le service L'ARRONDI en caisse permet au Client donateur d'effectuer immédiatement un don à l'euro supérieur lors de son passage en caisse au profit de l'Association présentée en magasin.

2.3 Le Client donateur au moment de son passage en caisse informe l'agent de caisse qu'il souhaite arrondir le montant de ses achats à l'euro supérieur. L'agent de caisse prend connaissance de la demande d'arrondi puis sélectionne la fonctionnalité de la caisse dédiée à l'arrondi. Le système de caisse calcule automatiquement le montant de l'arrondi et l'inscrit sur le ticket de caisse en cours. L'agent émet un ticket sur lequel apparaît le don en centimes d'euros effectué par le Client.

2.4 Si le Client revient sur sa décision d'arrondir, il peut demander l'annulation de l'opération de don à l'agent de caisse, si la demande d'annulation intervient avant le paiement.

2.5 Deux possibilités sont offertes au Client au sein de l'Enseigne proposant L'ARRONDI: 1- Le client peut arrondir à l'euro supérieur : le don « ARRONDI » maximum est alors de 0,99 euro, le don minimum est de 0,01 euro. A titre d'exemple, si le ticket de caisse présente un montant de 12,34 euros, il est arrondi à 13 euros, soit un don de 66 centimes d'euro. Si le sous-total est rond avant la demande de don, l'arrondi est considéré nul et non avenue. 2- Le Client peut également demander à faire un don d'un montant qu'il aura librement déterminé.

2.6 Le don peut être réalisé à l'aide des moyens de paiement suivants : espèces, chèque, carte bancaire, avantages fidélité.

2.7 Le don réalisé par le Client est reversé par l'Enseigne au Fonds qui se charge de redistribuer celui-ci à l'Association bénéficiaire.

3-Tarification

3.1 Le service L'ARRONDI ne fait l'objet d'aucune tarification auprès du Client donateur.

3.2 L'intégralité du don est reversée à l'Association bénéficiaire. Les frais de mise en place et de collecte sont pris en charge dans leur totalité par l'Enseigne.

4-Engagements et responsabilités

Le Client donateur s'engage à respecter l'ensemble des stipulations des présentes. Il s'engage également à ne pas utiliser le Service en violation intentionnelle ou non de toute loi ou réglementation nationale ou internationale en vigueur ainsi que de tout acte juridique et toutes autres règles ayant force de loi. En cas de fraude manifeste, le Fonds se réserve le droit de se rapprocher de l'Enseigne et des Autorités compétentes pour engager toute action de nature à défendre ses intérêts.

5-Réclamations

Toute réclamation ou question liée à l'utilisation du Service L'ARRONDI doit être faite par simple courrier auprès du Fonds de dotation Le Réflexe Solidaire – chez microDON – 170 rue Raymond Losserand 75014 Paris.

6-Propriété intellectuelle

6.1 L'utilisation du Service ne confère aucun droit de propriété ou d'exploitation aux Donateurs sur toute marque et/ou logotypes de L'ARRONDI.

6.2 Le Client donateur s'engage à ne pas porter atteinte aux logos, marques et autres éléments de propriété intellectuelle de L'ARRONDI.

7-Données personnelles

7.1 Les données recueillies dans le cadre du Service sont traitées et utilisées par l'Enseigne et par le Fonds pour le traitement du don.

7.2 Le Client donateur est informé que ses données personnelles recueillies dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement automatisé. Les données personnelles recueillies et traitées sont : nom, prénom, adresse postale, adresse électronique, montant du don, numéro de téléphone.

7.3 Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, telle que modifiée par la Loi n°2004-801 du 6 août 2004, le Client donateur peut à tout moment accéder aux informations personnelles le concernant détenues par le Fonds dans le cas d'une demande expresse de reçu fiscal, et demander leur modification ou leur suppression, par simple courrier auprès du Fonds de dotation Le Réflexe Solidaire – chez microDON – 170 rue Raymond Losserand 75014 Paris.

7.4 Le Fonds peut être amené à communiquer les informations et données relatives au Client donateur dans le cadre de réquisitions judiciaires.

7.5 Le Fonds prend toutes les mesures visant à assurer la protection et la confidentialité de ces informations ou données qu'il détient et/ou qu'il traite conformément aux dispositions légales.

8-Droit applicable

Les présentes conditions générales et particulières sont soumises au droit français.